

Extrait du CDURABLE.info l'essentiel du développement durable

<http://cdurable.info/Grand-Prix-Entreprises-Ecomobiles-Ecomobilite-investissement-avenir.html>

# **Grand Prix des Entreprises Écomobiles : l'écomobilité, un investissement d'avenir**

- Finance - Contribution Economique -



Date de mise en ligne : jeudi 12 avril 2012

---

**Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous  
droits réservés**

---

**La première édition du Grand prix des entreprises écomobiles s'est tenue le 11 avril à Paris à l'occasion de la conférence « Électro-Mobilité 2012 » organisée par Les Échos. Initié par l'Observatoire du Véhicule d'Entreprise (OVE) et l'Avere-France, en partenariat avec l'ADEME, le prix évalue l'engagement des entreprises en matière d'écomobilité : réflexion globale, nombre de véhicules écologiques dans la flotte, services et équipements, sensibilisation du personnel, etc. Cinq récompenses ont été attribuées.**

*« L'écomobilité est un concept encore récent qui nécessite une implication à tous les niveaux de l'entreprise, quelle que soit sa taille. Pour les entreprises qui mettent en oeuvre ce type de programme le bénéfice est évident. Il nous semble important de valoriser les plus exemplaires pour inciter l'ensemble des acteurs économiques à se mobiliser »*, souligne Philippe Brendel, Président de l'[OVE](#) (Observatoire du Véhicule d'Entreprise).

*« L'écomobilité est loin d'être un phénomène de mode : c'est une nécessité cruciale tant sur le plan écologique que sociétal et économique. Dans ce contexte, la mobilité électrique a toute sa place et les entreprises sont souvent aux avant-gardes de l'innovation. Il nous paraît important d'identifier et soutenir celles qui s'impliquent et de partager les bonnes pratiques, qu'elles viennent de grands groupes internationaux ou de très petites entreprises »*, ajoute Charlotte de Silguy, Secrétaire Générale de l'[Avere-France](#).

Le jury [1], panel de professionnels impliqués dans la mobilité durable, a évalué les candidats en fonction de 6 critères :

- la réflexion globale sur la mobilité,
- la composition de la flotte et notamment le nombre de véhicules écologiques (en particulier électriques),
- l'organisation du travail en lien avec les déplacements,
- les services et équipements de mobilité,
- le type de fret utilisé, y compris en sous-traitance,
- la communication, interne et externe, et la sensibilisation à l'écomobilité.

Cinq entreprises exemplaires sur ces différents critères se sont vu remettre chacune un trophée.

**1. Prix « Acteur de l'écomobilité »**, récompense l'entreprise dont l'activité a pour objectif de stimuler le développement de l'écomobilité auprès de tous les acteurs de l'économie : [TRANSWAY](#). Créée en 2009 à proximité de Nantes, cette jeune société de services, de 7 salariés, accompagne les particuliers, les collectivités et les entreprises dans la réduction de leurs émissions de CO2 liées aux déplacements.

**2. Prix « Transporteurs écomobile »**, récompense l'entreprise qui a mis en oeuvre un programme volontariste d'écomobilité à tous les niveaux de son activité (service client, accompagnement des collaborateurs) : [DERET TRANSPORTEUR](#). Première activité du Groupe Deret, Rassemble 180 collaborateurs, créé en 1947, spécialisé dans le transport routier et la logistique. Il a été certifié ISO 9001 et ISO 14001. Alors qu'il est présent dans les 22 plus grandes villes de France, près d'un tiers de sa flotte de camions est constituée de camions électriques.

**3. Prix « Entreprise écomobile »**, ayant une gestion responsable de leur mobilité vis-à-vis de leur coeur de métier et de leurs salariés récompense l'entreprise qui a mis en oeuvre un programme volontariste d'écomobilité à tous les niveaux de son activité (service client, accompagnement des collaborateurs) : [ICADE](#). Société immobilière cotée de

1 900 salariés, filiale de la Caisse des dépôts et consignations, ICADE est précurseur du développement durable sur toutes les composantes immobilières de la ville. Son objectif est d'intégrer systématiquement les enjeux du développement durable à tous les niveaux de la promotion immobilière.

**4. Le Prix « Coup de cœur »** récompense une entreprise pour son implication soutenue et continue en matière d'écomobilité :

[ALTERN'MOBIL](#). Entreprise d'insertion par l'activité économique et prestataire de transport écologique de personnes et de marchandises en centre ville, Altern'Mobil s'est développée à Toulouse depuis 1998. La flotte est composée de 9 véhicules électriques (2 véhicules utilitaires et 7 deux / trois roues électriques).

**5. Le Prix « Pionnier »** récompense l'entreprise précurseur en matière d'écomobilité : [LA POSTE](#). La Poste, 270 000 salariés, a mis en oeuvre un plan global pour l'écomobilité fondé sur un PDE réalisé en 2007. Parmi les faits marquants : sur les 97 000 véhicules qui composent sa flotte, La Poste possède 10 000 vélos à assistance électrique, 280 voitures électriques, 210 véhicules utilitaires électriques et 6 deux ou trois roues électriques.

## L'écomobilité, un investissement d'avenir

Par Charlotte de Silguy, Secrétaire générale de l'Avere France

Alors que le secteur des transports est l'un des principaux émetteurs de CO2 en France (24% en volume, dont 13 % pour l'automobile), les pressions environnementales, associées à la raréfaction des ressources énergétiques, entraînent une poussée des prix de l'énergie et un durcissement des réglementations. L'écomobilité constitue une étape clé dans la mise en oeuvre de politiques de développement durable et un enjeu pour les entreprises, qui ont un rôle majeur à jouer pour contribuer aux innovations ainsi qu'aux changements de comportements.

Nous assistons à l'émergence d'une mutation importante de nos modes de mobilité. Une multiplicité de solutions sont imaginées et déjà proposées pour mieux gérer les déplacements des différents acteurs, avec de nouveaux types de véhicules et de nouveaux services de mobilité : véhicules électriques (scooters, vélos, camions ou encore bus), formation à la conduite éco-responsable plus économique, système d'autopartage, covoiturage d'entreprise, livraison écologique, location ou prêt de véhicules entre particuliers, location courte durée...

De la possession à l'usage La montée des prix, les crises économiques et financières qui pèsent sur le pouvoir d'achat induisent des changements dans le comportement des consommateurs. Dans les années 1980, près des trois quarts des « 18 - 25 ans » possédaient un véhicule ; ils ne sont plus que 59% aujourd'hui. Non seulement, la voiture et le carburant coûtent cher (un automobiliste qui habite à 20 kilomètres de son lieu de travail dépense entre 3000 et 6000 euros par an) mais celle-ci n'est plus nécessairement le moyen de locomotion le plus confortable compte tenu de l'encombrement des métropoles où se concentre la majorité de la population.

En outre, la voiture fait l'objet d'une sous-optimisation chronique : 80% des déplacements se font seul au volant, une voiture est utilisée en moyenne 50 minutes par jour, elle reste immobilisée 95% du temps. Or, même inutilisée, le véhicule coûte cher : décote argus, utilisation d'espace, frais de stationnement et d'assurance.

Tous ces facteurs ont favorisé depuis le début des années 2000 une prise de conscience des consommateurs. Alliée à une montée en puissance des préoccupations environnementales, elle génère des comportements nouveaux tels que l'autopartage, les déplacements multimodaux ou le télétravail. La voiture devient un objet d'usage et non plus de possession.

## L'écomobilité dans l'entreprise, un investissement rentable

Les entreprises évoluent, parfois sous pression économique, réglementaire et fiscale mais aussi parce qu'elles s'inscrivent dans des logiques de développement durable qui stimulent leur développement et dynamisent leur image.

Pour elles, l'écomobilité c'est mettre en oeuvre des politiques de mobilité efficaces qui réduisent les émissions de CO2, facilitent les déplacements des collaborateurs et limitent les coûts directs et indirects liés à ces déplacements. Souvent, elles envisagent les solutions avant de poser les diagnostics.

Or, de nombreuses solutions existent couvrant des besoins multiples. L'important, en premier lieu est d'envisager les déplacements des collaborateurs de manière plus globale incorporant des paramètres environnementaux et économiques. Un audit approfondi des déplacements est nécessaire pour ne plus raisonner en termes de véhicules mais de flux et dresser un Plan de Déplacement Entreprise (PDE). L'analyse des flux permet de rationaliser les usages et de déterminer les moyens dont a besoin l'entreprise. Le PDE permet de définir le bon équilibre entre le respect de l'environnement, les contraintes économiques et le cadre de vie des collaborateurs. Un « bon » PDE génère de nombreux avantages : réduction du stress et de la fatigue de son personnel, diminution des risques d'accidents, meilleure accessibilité, économie d'énergie, réduction des coûts. Enfin, l'impact en terme d'image est fort : en recueillant l'adhésion des collaborateurs, le projet peut devenir fédérateur et associe l'entreprise à une attitude citoyenne et éco-responsable.

Enfin, la mise en oeuvre de politiques de mobilité respectueuse de l'environnement est encouragée par les pouvoirs publics et donne accès à des avantages fiscaux : subvention sur le véhicule électrique (jusqu'à 5000Euros par véhicule), mise en oeuvre d'un système de covoiturage financée jusqu'à 50%, prestation de diagnostic de l'optimisation d'une flotte de véhicules propres d'entreprises financée jusqu'à 75%.

## Le véhicule électrique, châssis de l'entreprise écomobile

Si le véhicule électrique pâtit encore d'une autonomie plus faible et d'un coût plus élevé que le thermique, il reste une pierre angulaire dans la mise en oeuvre de politiques volontaristes en matière de réduction des émissions de CO2 d'une flotte. L'objectif n'est pas de remplacer chaque véhicule par un VE mais de développer un nouveau mode de penser la mobilité dans un cadre de mix-transport où le VE a toute sa place.

Bien penser la mobilité c'est d'abord prendre conscience qu'une majorité des trajets des véhicules d'entreprises sont prédictibles et qu'ils n'excèdent pas les 50km par jour. Les véhicules électriques sont donc adaptés à une part non négligeable des usages récurrents de l'entreprise, et pour les déplacements longs, les véhicules hybrides constituent une solution efficace quand les transports en commun ne sont pas adaptés.

Quant à la question cruciale de la cherté des VE, elle se nuance considérablement lorsque l'on raisonne en coût global de détention. Car le coût d'utilisation d'un VE est bien moindre avec 1,5 Euros pour 100 km à comparer au prix du carburant destiné à être à la hausse dans les mois et années qui viennent.

L'enjeu à ce stade est encore souvent culturel dans le sens où les collaborateurs de l'entreprise doivent accepter de changer leurs comportements. Le véhicule ne doit plus être considéré comme une gratification honorifique mais comme un outil partagé dans l'entreprise.

## Demain, l'écomobilité un facteur d'intelligence économique

Demain, nous pouvons imaginer des « forfaits mobilité » à l'instar des forfaits téléphonie. Nos Smartphones nous indiqueront les moyens de transports les plus judicieux à utiliser pour aller d'un point à un autre, nous pourrons utiliser simplement et alternativement bus, vélo, métro, train, véhicules électriques en libre-service...

Cette multi-modalité n'est pas une utopie futuriste, elle est en réflexion concrète au sein de plusieurs grandes entreprises et collectivités, dans le monde entier. Hier, posséder une voiture était considéré comme un stéréotype de liberté. Demain, la vraie liberté serait peut-être de la louer en courte ou longue durée. Hier, elle représentait un signe extérieur de richesse. Demain, elle sera considérée comme un signe extérieur d'intelligence écologique.

Dans ce contexte, l'Observatoire du Véhicule d'Entreprise, association consacrée à la réflexion sur la mobilité, sa gestion et son évolution au sein des entreprises, et l'Avere-France, association professionnelle pour le développement de la mobilité électrique, collaborent actuellement dans le cadre d'une sensibilisation auprès des entreprises et collectivités locales afin qu'elles regardent de plus en plus au delà du tout voiture pour adopter une vision plus globale de leur mobilité, plus rationnelle et plus écologique, pouvant se traduire, lorsque c'est pertinent, par l'acquisition de véhicules électriques ou hybrides.

---

[1] Le jury était composé d'experts de l'OVE et de l'Avere-France ainsi que des partenaires de l'opération.